

LES 14 – 24 ANS PIRATENT CHACUN EN MOYENNE 8 000 TITRES DE MUSIQUE

LE 10 AOÛT 2009 JULIEN L.

Une étude menée par une université britannique révèle que les internautes âgés entre 14 et 24 ans sont des utilisateurs réguliers des réseaux peer-to-peer. En moyenne, chacun d'entre eux a récupéré plus de 8 100 titres sur son ordinateur. Un seuil qui n'est tout simplement pas atteignable à travers le business model actuel dans la [...]

Une étude menée par une université britannique révèle que les internautes âgés entre 14 et 24 ans sont des utilisateurs réguliers des réseaux peer-to-peer. En moyenne, chacun d'entre eux a récupéré plus de 8 100 titres sur son ordinateur. Un seuil qui n'est tout simplement pas atteignable à travers le business model actuel dans la vente de musique en ligne.

L'association **UK Music**, fondée l'année dernière, représente les intérêts de différentes entités dans l'industrie musicale britannique. On y trouve ainsi des artistes, des labels, des éditeurs de musique, mais également des producteurs et des sociétés collectives. L'association interprofessionnelle de l'industrie britannique du disque, la BPI (British Phonographic Industry) est également à compter parmi ses membres.



Pour mieux cerner les tendances actuelles sur la façon de télécharger, de partager et de consommer de la musique, UK Music a ainsi demandé à l'université du Hertfordshire **de conduire une enquête** afin de mettre en lumière les pratiques des internautes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'étude effectuée par l'institution anglaise **risque de bousculer** le moral de l'industrie musicale locale.

Sur les 1 808 personnes interrogées dans la tranche des 18 – 24 ans, nous apprenons ainsi que pour 61 % d'entre eux, l'utilisation des réseaux peer-to-peer comme BitTorrent, LimeWire, Emule ou Kazaa est une pratique courante et normale. Mieux encore : en moyenne, chaque jeune dispose de plus de 8 100 titres sur son **ordinateur**. Un seuil qu'on imagine difficilement atteignable en achetant légalement de la musique, même lorsqu'elle coûte "à peine" un euro sur les plateformes de téléchargement officielles. De ce fait, il n'est donc guère étonnant que 68 % des sondés indiquent utiliser quotidiennement leur PC pour écouter de la musique.

De plus, parmi les individus ayant déclaré utiliser les réseaux de partage de fichiers, 83 % le font chaque jour ou chaque semaine et 86 % d'entre eux n'hésitent pas à partager de la musique. Si une majorité admettent partager via les réseaux P2P classiques, les autres méthodes ne sont pas pour autant délaissées : 75 % des sondés admettent envoyer de la musique grâce aux e-mails, aux logiciels de discussion instantanée comme MSN Messenger ou par Bluetooth.

Toutefois, les internautes ne sont pas pour autant réfractaires à toute idée de rémunération : 85 % ont déclaré qu'ils apprécieraient un service en "libre-service complet" en échange d'une taxe fixe mensuelle. Un argument supplémentaire en faveur de la **licence globale**, en somme. Toutefois, malgré une légalisation de ces nouveaux types d'usage, 57 % seulement estiment qu'ils pourraient arrêter le peer-to-peer.

Ces derniers mois, de nombreux sites et services de streaming (Spotify, Deezer, Jiwa...) ont été mis en avant comme LA **solution miracle** contre les échanges illégaux. Malgré un enthousiasme certain pour ces services, 78 % ne manifestent pas un intérêt flagrant pour payer **une version premium**. De plus, 89 % affichent une nette préférence pour la possession numérique de la musique, sur l'ordinateur, plutôt que de dépendre d'un service externe. La peur de ne plus être autorisé à écouter un titre pour des raisons légales (les droits pouvant varier d'un pays à l'autre) est donc très vivace.

Plus de la moitié des personnes interrogées estiment par ailleurs que les entreprises qui fabriquent des baladeurs multimédias ou des **téléphones** mobiles devraient participer davantage en payant des taxes plus importantes pour indemniser les pertes imputées au téléchargement sur Internet.

Le patron d'UK Music, Feargal Sharkey a réagi à cette étude en déclarant qu'*"il est clair que l'ensemble de notre secteur va continuer d'évoluer. Toutefois, nous n'arriverons à rien si nous ne travaillons pas de concert avec les fans de musique. Surtout les plus jeunes d'entre eux. Ils ont d'énormes exigences dans leurs demandes, mais collectivement nous devons relever ce défi. Le message est donc on ne peut plus clair"*.

Curieusement, 77 % des sondés ont indiqué qu'ils pourraient acheter des CD dans le commerce, quand bien même ils auraient souscrit à une licence globale. Vendre deux fois la même musique, numériquement et physiquement ? Voilà un modèle que l'industrie musicale pourrait trouver fort alléchant... si seulement il était un minimum crédible et viable.

Enfin, bien que les deux situations ne sont pas tout à fait identiques puisque ces procès se sont déroulés aux Etats-Unis, on n'ose imaginer le montant des amendes des internautes qui ont récupéré plus de 8 100 titres, lorsque l'on se remémore

BLUBLLU

le 30 décembre 2011 - 11:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Sérieusement 8000 titres... emule et kazaa... de qui se moque-t-on?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Twitter Trackbacks for Owni.fr [owni.fr] on Topsy.com le 20 août 2009 - 20:37

[...] Owni.fr owni.fr/2009/08/10/les-14-24-ans-piratent-chacun-en-moyenne-8-000-titres-de-musique – cached page Créez votre blog, votre profil sur le réseau social, participez aux débats ! * Art * Biz * Culture + affiches + art contemporain + netart * Ecologie * Internet + bookmarking + linkjournalism + microblogging + socialmedia * Media + Presse + Télévision * Politique * Vague but exciting * Sélection * Top * Une * Vidéo – From the page [...]